

Délibération 5.01

Transfert dans le domaine public routier départemental - RD 54B et partie de la RD 154E - Transfert dans le domaine public routier national - Modalités et compensation financière - Convention avec l'État

Intervention de Nicolas LANGLOIS

Monsieur le Président, chers collègues,

Le sujet est important puisque qu'il s'agit d'axes majeurs pour notre département, pour le nord du département. Il n'est pas que technique. Il concerne le quotidien de milliers d'habitants qui passent ici chaque jour, l'activité économique de très nombreuses entreprises et industries, les flux touristiques. Ce n'est pas qu'un sujet pour l'agglomération dieppoises mais pour un territoire bien plus large. Il devait être sorti de l'affichage.

Je m'étonne d'ailleurs qu'aucun élu du territoire Dieppois de votre majorité ne l'est demandé en réunion de groupe...

Les conditions transfert de l'État au Département de la portion de la RN2027 (ex RN27 avant la construction de la nouvelle RN27 parallèle en 2x2 voies) comprise entre Manéhouville et le carrefour des Canadiens d'une part, et d'autre part de la RD54B et de la RD154E jusqu'au giratoire d'Arques-la-Bataille (suite à la prolongation de la nouvelle RN27 après le viaduc de la Scie) n'appellent pas de remarque de notre part.

Vous avez bien défendu « le bout de gras » avec les services préfectoraux. Cette nouvelle domanialité sera plus cohérente pour les services départementaux et préfectoraux.

Sauf que cette délibération ne répond pas aux préoccupations du territoire.

Vous le savez, les projets industriels sont nombreux sur le nord du département. Dans l'énergie, la métallurgie, la plasturgie.

La beauté, la simplicité de notre littoral comme de l'arrière-pays attirent de plus en plus de visiteurs et de touristes.

Tout cela va générer des flux supplémentaires. Nous souhaitons évidemment toutes et tous permettre aux habitants, aux salariés d'utiliser au maximum les transports dits alternatifs à la voiture, train bus vélo dès que c'est possible. C'est un enjeu de pouvoir d'achat au regard du prix des carburants, et un défi environnemental pour réduire nos émissions de GES.

Pour autant, nous savons qu'une part importante des déplacements professionnels, logistiques, personnels s'effectueront encore sur route.

La zone industrielle de Rouxmesnil-Bouteilles, qui relie le carrefour giratoire au rond-point d'Arques-la-Bataille puis au rond-point de l'Arques, représente un entonnoir.

Alors que l'ouverture en 2022 du viaduc de la RN27 dans le prolongement de la 2 fois 2 voies a grandement fluidifié les déplacements, tout le monde s'accorde à dire que la D154E ne doit pas rester en l'état, c'est-à-dire en deux fois une voie, alors qu'elle dessert et desservira le CNPE de Penly et le plus grand chantier d'Europe, la zone Delaporte, les zones Eurochannel 1, 2 et demain la zone Eurochannel 3 de 30 hectares, le port en Dieppe et ses activités, et mène jusqu'aux communautés de communes des villes sœurs en passant par falaises du Talou.

Nous voterons ce transfert de domanialité comme nous nous y sommes engagés, car il n'y a aucune raison objective de s'y opposer, mais nous vous demandons officiellement de remettre sur la table le dossier de cette partie de la route D154E.